

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 13 FEVRIER 2024

LISTE DES DELIBERATIONS PRESENTEES

L'an **deux mil vingt-quatre, le treize février, à 18 h 30**, le Conseil Municipal de la commune de **LLUPIA, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Roger RIGALL**.

Étaient présents : M. Roger RIGALL, M. Noël GIRARD, Mme Carole VIDAL, M. Fabrice TIGNERES, Mme Geneviève MAURETTE, M. Gérard MAURAT, M. Roger BIER, M. Jean-Jacques AUROY, M. Patrick LENGAGNE, Mme Hélène PUIGBO, M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER, Mme Fabienne VIDAL, M. Denis DEPRADE

Étaient absents :

Procurations : M. Georges PAYROU en faveur de M. Gérard MAURAT, Mme Nadège BEAUVIEUX en faveur de M. Noël GIRARD, Mme Caroline MANCUSO en faveur de Mme Carole VIDAL, Mme Céline BONNET en faveur de M. Jean-Jacques AUROY, Mme Emilie RAMOS en faveur de Mme Geneviève MAURETTE

Secrétaire : Monsieur Noël GIRARD

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

2 - REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la délibération présentée.

3 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la délibération présentée.

4 - TABLEAU DE EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

5 - AUTORISATION DU DROIT DES SOLS : MISE EN PLACE D'UN PERMIS DE DÉMOLIR

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

6 - CONVENTION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES PLUVIAUX AVEC PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

7 - PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE CONVENTION DE REVERSEMENT DU PRODUIT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PERÇU SUR L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

8 - MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

9 - PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE, RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES MEMBRE

Le Conseil Municipal refuse la révision libre et choisit la révision normée :

- 4 voix pour la libre (M. Jean-René CASALS, Mme Nathalie QUER, Mme Fabienne VIDAL, M. Denis DEPRADE)

- 15 voix pour la normée (M. Roger RIGALL, M. Noël GIRARD, Mme Carole VIDAL, M. Fabrice TIGNERES, Mme Geneviève MAURETTE, M. Gérard MAURAT, M. Roger BIER, M. Georges PAYROU, M. Jean-Jacques AUROY, M. Patrick LENGAGNE, Mme Hélène PUIGBO, Mme Nadège BEAUVIEUX, Mme Caroline MANCUSO, Mme Céline BONNET, Mme Emilie RAMOS) la délibération présentée.

10 - PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES COMMUNES RELATIVE À L'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
PAR LES COMMUNES EN 2023

Le Conseil Municipal ne délibère pas sur la délibération présentée, qui est sans objet du fait du refus de la délibération n°09

11 - DÉNOMINATION DE RUES

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITÉ la délibération présentée.

Affiché le jeudi 15 février 2024

Le Maire, Monsieur Roger RIGALL

